

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 12 - 11

Séance du 22 décembre 2020

Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 30

Représentés : 3

L'an deux mille vingt, le vingt-deux décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni en cette période d'urgence sanitaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire, à distance par visioconférence et ce, en application de l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et de la délibération n°2020.04.01 du 14 avril 2020,

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE
Messieurs CORDEIL, FERRARA, JOANNON, LUCIANO.

**APPEL A PROJET
« SOIGNONS
NOS PALMIERS »**

**PLAN CLIMAT
« UNE COP D'AVANCE »**

**DEMANDE D'AIDE
FINANCIERE AUPRES DE LA
REGION SUD
PROVENCE-ALPES-
COTE D'AZUR
EN FONCTIONNEMENT
ET EN INVESTISSEMENT**

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, CATANI Laurene, ETCHANCHU Helen, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

Etaient représentés :

Adjoint : Monsieur Frédéric HERBAUT (procuration à Monsieur le Maire)

Conseillers Municipaux : Madame Corinne ROCHE-SANNA (procuration à Monsieur Dominique HOCQUET), Monsieur Yvan MAUBE (procuration à Monsieur Alain BERARD).

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur LEPACHELET

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20201222-DEL20201211-DE
Date de télétransmission : 23/12/2020
Date de réception préfecture : 23/12/2020

Il est rappelé que la Région Sud s'est engagée dans un plan de sauvegarde des palmiers par délibération du 17 mars 2017 dans le cadre de sa politique environnementale de soutien aux communes dans leur dispositif de lutte contre le charançon rouge pour sauver les palmiers.

Elle a confirmé son engagement dans la lutte contre les ravageurs du palmier dans le cadre du Plan Climat adopté par délibération du 7 juin 2017 et a ainsi poursuivi, depuis, ce plan de sauvegarde à travers un appel à projets « Soignons nos palmiers ». Ce dernier est renouvelé pour la 5^{ème} édition.

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Commune s'est déjà engagée dans ce plan climat pour différents projets, notamment « Arbres en Ville » ou encore « Zéro déchet plastique » et « Territoire durable – Une cop d'avance ».

Elle souhaite désormais aborder une approche expérimentale et préventive de sauvegarde de ses palmiers en s'inscrivant dans l'appel à projets « Soignons nos palmiers ».

En effet, les palmiers de la Commune qui contribuent à la richesse de son patrimoine naturel sont, depuis quelques années, menacés par le charançon rouge et le papillon palmivore.

En vue de protéger ses 300 palmiers, les projets de la Commune consistent donc à réaliser les actions suivantes :

- Fonctionnement :
- 1. L'organisation de traitements biologiques dans l'année pour l'ensemble des palmiers (sur 2 ans)

- Investissement :
- 2. La fourniture et la mise en place de détecteurs perfectionnés afin de limiter la propagation du charançon.

- 3. La fourniture et la plantation de plants de palmiers tolérants aux attaques du charançon rouge.

S'agissant des propriétaires de palmiers, la Commune s'engage à les sensibiliser sur la nécessité d'éradiquer les ravageurs.

Le montant total estimatif du projet s'élève à 57 000 euros HT.

Le Plan de Financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (plafond 70 %)	40 000,00 €
Autofinancement	17 000,00 €
Total HT	57 000,00 €
T.V.A 20 %	11 403,40 €
Total TTC	68 403,40 €

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention de **40 000,00 €** auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de l'appel à projet « Soignons nos palmiers ».

Le Conseil Municipal par :

31 voix POUR

2 ABSTENTIONS

(Monsieur Dominique OLIVIER, Madame Laura GENEVOIS)

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve le plan prévisionnel ci-dessus visé,

Décide de solliciter une subvention de de **40 000 €** auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de l'appel à projet « Soignons nos palmiers ».

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY